

## Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux au titre de l'article R.1321-21 du code de la santé publique

## Portée détaillée de l'agrément pour les paramètres de radioactivité \*

(Référence réglementaire : Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Laboratoire des Pyrénées et des Landes – Site de Tarbes	
Centre Kennedy - Rue Edwin Aldrin 65025 TARBES	
01/01/2022	)
31/12/2026	
	Centre Kennedy - Rue Edwin Aldrin 65025 TARBES 01/01/2022

Analyses des eaux destinées à la consommat	ion humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles
D - Analyses de radioactivité	Agréé
E - Analyses optionnelles	
E-3 - Analyses de radioactivité optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
Analyses des eaux minérales naturelles	
M - Analyses de radioactivité	Agréé
N - Analyses optionnelles	
N-3 - Analyses de radioactivité optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)

Laurence CATÉ,
Adjointe à la sous divertrice
de le prévention des risques
liée à l'environnement et à l'alimentation

<sup>\*</sup> Pour les paramètres physico-chimiques et microbiologiques, l'agrément est accessible sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) : https://www.anses.fr/fr/content/laboratoires-agr%C3%A9%C3%A9s-pour-le-contr%C3%B4le-sanitaire-des-eaux

## E3 - Analyses optionnelles de radioactivité

Cobalt 60 Césium 134 Césium 137 Iode 131 Radon 222

## N3- Analyses optionnelles de radioactivité

Cobalt 60 Césium 134 Césium 137 Iode 131

Laurence CATÉ

Adjointe à la sous-directrice de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation